



VAINCRE LA CRISE DE L'EMPLOI :

PROPOSITIONS SYNDICALES POUR LA RÉUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU G20 (WASHINGTON, D.C., AVRIL 2010)

Janvier 2010

Croissance de l'emploi - clef de la relance économique

1. Les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 réunis à Pittsburgh en septembre 2009 ont appelé à « des plans de relance qui soutiennent le travail décent, contribuent à préserver les emplois existants et donnent la priorité à la croissance de l'emploi » et ont chargé leurs ministres du Travail et de l'Emploi de se réunir au début 2010 afin « d'évaluer les évolutions de la situation de l'emploi, d'étudier les rapports de l'OIT et d'autres organisations sur l'impact des mesures que nous avons adoptées, [et] de [leur] faire savoir si de nouvelles mesures sont souhaitables ».
2. C'est là une reconnaissance importante de la place centrale de l'emploi dans la lutte contre la crise mondiale. Toutefois, bien que le Fonds monétaire international (FMI) prévoie à l'heure actuelle une croissance de plus de 3% pour 2010, les ministres du Travail se réuniront en avril 2010 dans un contexte de crise mondiale de l'emploi qui ne cesse de s'aggraver. Selon les dernières prévisions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les taux de chômage dans les pays industrialisés continueront d'augmenter rapidement et n'atteindront leur plus haut niveau qu'au premier semestre de 2011, au plus tôt. À l'échelle mondiale, l'OIT estime que plus de 200 millions de travailleurs pourraient venir grossir les rangs des victimes de la pauvreté extrême, essentiellement dans les pays en développement et émergents où les filets de sécurité sociale sont insuffisants ou inexistantes, ce qui signifie que le nombre de travailleurs pauvres pourrait atteindre 1,4 milliard. La situation aurait pu être bien plus grave encore sans les niveaux significatifs de mesures de soutien à l'économie mises en place par les pouvoirs publics. Or, certains pays sont déjà sur le point de décider de réduire les dépenses publiques et d'inverser les mesures de relance, ce qui risquerait d'aiguiser encore davantage la crise de l'emploi.
3. L'objectif central de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 doit être de veiller à ce que le scénario d'une « reprise sans emploi » ne soit pas accepté et de garantir qu'il soit entendu que la reprise demeurera fragile et incomplète tant que perdurera la crise de l'emploi. Par conséquent les syndicats mondiaux enjoignent les ministres du Travail à adopter des positions claires par rapport à :

- la taille, la durée, la coordination et le ciblage des programmes de relance nécessaires pour surmonter la crise de l'emploi, notamment la manière dont ils envisagent de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT (paragraphe 5) ;
- étant donné que les inégalités profondes et croissantes ont fortement contribué à la crise, de quelle manière ils entendent garantir la pleine intégration des questions liées au travail dans le « Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée » qui vient d'être établi par le G20, et définir le rôle de l'OIT dans ce dernier (paragraphe 6-7) ;
- la manière dont ils vont faire avancer la stratégie visant à renouveler et améliorer les compétences de la population active mondiale (paragraphe 8) ;
- la manière dont ils prévoient la coopération des différentes institutions internationales pour mettre en pratique la décision prise à Pittsburgh selon laquelle elles « doivent prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de leurs politiques » afin de veiller à la nécessaire cohérence politique (paragraphe 9-11) ;
- avant tout, la manière dont ils entendent interagir avec les syndicats et les organisations patronales (les partenaires sociaux) avant, pendant et après la réunion, afin de garantir l'efficacité de la réponse à la crise (paragraphe 12-14).

4. Les ministres du Travail ont une occasion sans précédent d'élaborer les politiques nécessaires pour surmonter la crise de l'économie mondiale et façonner le cadre politique de l'après-crise. Saisir cette occasion signifiera que l'on attaque de front la question de l'emploi à l'échelon mondial, comme jamais auparavant. Si en revanche ces questions sont éludées, une occasion serait perdue et des millions de familles de travailleurs paieraient le prix de cet échec. Il est essentiel que la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail des pays du G20 parvienne à des résultats qui donnent une orientation et une substance aux sommets des chefs d'États et de gouvernement du G20 qui se tiendront à Toronto, Canada, en juin 2010 et en Corée en novembre 2010.

Questions fondamentales à inscrire à l'ordre du jour

(i) La réponse immédiate à la crise de l'emploi

5. Les questions fondamentales suivantes doivent être abordées si l'on veut que la promesse du G20 à Pittsburgh de « placer les emplois de qualité au cœur de la reprise » soit respectée :

- les ministres du Travail doivent encourager les pays du G20 à honorer leurs engagements et veiller à ce qu'il ne soit pas mis fin aux programmes de relance tant qu'une reprise de l'emploi n'aura pas eu lieu ;
- une plus grande proportion des dépenses des programmes de relance doit être destinée à la création d'emplois et à des mesures ciblées qui aient une réelle incidence sur l'emploi ;

- les gouvernements doivent effectuer des investissements directs dans des travaux publics susceptibles de créer rapidement des emplois et de contribuer à transformer l'économie afin qu'elle soit durable du point de vue environnemental ;
- il faut renforcer les systèmes ponctuels de recrutement et de subvention du travail afin de réduire au minimum l'afflux de nouveaux travailleurs dans les rangs des chômeurs ;
- il convient d'éviter les conséquences traumatisantes du chômage des jeunes grâce à des embauches garanties et à une prolongation de l'éducation ;
- il faut cibler la pauvreté et l'exclusion sociale en mettant davantage l'accent sur les mesures de sécurité sociale pour répondre à la crise, qui peuvent de surcroît soutenir la demande ;
- les pays émergents et en développement doivent se voir attribuer les ressources et l'espace politique nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de protection sociale et contribuer à la croissance globale de la demande ;
- les ministres du Travail doivent agir de concert avec les partenaires sociaux, en prenant l'initiative du suivi au soutien prononcé par le G20 au Pacte mondial pour l'emploi issu des négociations au sein de l'OIT, et en veillant à ce que les principes inscrits dans le Pacte se traduisent par des actions concrètes visant à sauvegarder et créer des emplois décents. Ils doivent intervenir auprès de l'OIT afin que des ressources soient mobilisées à l'échelon national à l'appui des « plans de mise en œuvre du Pacte », dans lesquels les organisations syndicales et patronales doivent être impliquées.

(ii) *Le cadre politique de l'après-crise*

6. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté à Pittsburgh le « Cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée » dans le but de parvenir à « une reprise durable qui crée les emplois de qualité qu'attendent nos concitoyens ». Ils ont demandé à recevoir un rapport de la réunion des ministres des Finances du G20 tenue à St. Andrews en novembre 2009. À leur tour, les ministres des Finances ont convenu d'inclure « la création d'emplois » et « la réduction de la pauvreté » parmi les cinq objectifs du Cadre, et ont adopté un « processus d'évaluation mutuelle », déclarant que « pour nos évaluations, nous recevrons l'appui des analyses du FMI et de la Banque mondiale ainsi que les contributions d'autres organisations internationales si nécessaire, comme par exemple le CSF, l'OCDE, les banques multilatérales de développement, l'OIT, l'OMC et la CNUCED ». Ils ont convenu d'établir des cadres politiques nationaux avant la fin janvier 2010 et d'entreprendre « un processus coopératif d'évaluation mutuelle de la cohérence d'ensemble de nos politiques nationales et régionales avec nos objectifs communs, avec l'appui des analyses du FMI et de la Banque mondiale » d'ici avril 2010. Les réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale sont prévues les 24 et 25 avril 2010 à Washington, immédiatement après la réunion des ministres du Travail. Les ministres des Finances devront ensuite formuler les options politiques à proposer à la réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 de juin 2010.

7. Compte tenu des très courts délais, les ministres du Travail doivent travailler de toute urgence avec les ministres des Finances, entre autres, pour veiller à ce que les objectifs en matière d'emploi et de réduction de la pauvreté fassent partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre du Cadre. Autrement, le Cadre court le risque d'être un projet menant

directement à une nouvelle vague de déréglementation du marché du travail. Le Cadre doit être fondé sur des analyses documentées et inclure les objectifs d'appui au travail décent et de réduction des disparités en matière de revenus. Pour y parvenir, il est nécessaire non pas d'affaiblir mais de renforcer les institutions et processus du travail tels que la négociation collective. La réunion des ministres du Travail doit formuler des recommandations en ce sens pour le processus des ministres des Finances. Le groupement des Global Unions estime qu'il est essentiel que l'OIT, qui est dotée d'une structure tripartite et chargée de la responsabilité du Pacte mondial pour l'emploi négocié en juin 2009, prenne part au Cadre sur un pied d'égalité avec le FMI, et que lui soit confiée la responsabilité spécifique des questions relatives à l'emploi et à la protection sociale.

(iii) Une stratégie de développement des compétences de la population active

8. Les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont appelé, comme partie intégrante du nouveau « Cadre », à des « réformes permettant de créer des marchés du travail plus inclusifs, des politiques actives du marché du travail et des programmes d'enseignement et de formation de qualité ». Ils ont demandé à l'OIT, « en partenariat avec d'autres organisations, de convoquer ses membres et des ONG pour élaborer une stratégie de formation qu'elle soumettra à [leur] examen ». C'est là un domaine fructueux pour une coopération entre l'OIT et l'OCDE, tenant compte des conclusions de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi des pays de l'OCDE de septembre 2009 et sachant qu'une réunion des ministres de l'Éducation des pays de l'OCDE doit se tenir en novembre 2010. La CSI et la CSC-TUAC doivent être impliquées sans plus tarder dans l'élaboration de cette stratégie. Un rapport d'étape doit être soumis à la réunion des ministres du Travail.

(iv) Une plus grande cohérence entre institutions internationales

9. Les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 ont décidé à Pittsburgh que « [l]es institutions internationales devraient prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de leurs politiques ». Les ministres du Travail doivent évaluer de quelle manière le FMI, la Banque mondiale, l'OMC et l'OCDE, en particulier, mettent en œuvre cette décision et, si besoin est, ils doivent donner des indications fermes quant à la nécessité d'actions ultérieures. Par exemple, il est essentiel que les ministres du Travail veillent à ce que les conditions de crédit et les conseils politiques du FMI et de la Banque mondiale contribuent à la réalisation des objectifs du Pacte mondial pour l'emploi au lieu d'agir à leur détriment. Il serait par conséquent pertinent que les dirigeants de ces institutions rencontrent les ministres du Travail afin d'identifier la marche à suivre.

10. Le récent échange épistolaire entre le Secrétaire général de l'OCDE et le Directeur général de l'OIT doit servir maintenant de base à l'établissement d'un Mémoire d'entente exhaustif entre les deux organisations sur des questions incluant, entre autres, la coopération dans le cadre de la crise et du G20.

11. Ces efforts doivent tous être déployés dans le contexte d'approches réellement nouvelles à la gouvernance de l'économie mondiale. La réunion des chefs d'État et de gouvernement de Pittsburgh a convenu que le G20 doit poursuivre ses travaux sur une Charte pour une activité économique durable. Les ministres du Travail doivent s'assurer que cette Charte comprenne l'entièreté de l'Agenda pour le travail décent et donne des garanties que

les droits fondamentaux des travailleurs seront respectés, éléments incontournables de toute société équitable et de toute croissance durable et équilibrée.

(v) *Les organisations de travailleurs réclament de s'asseoir à la même table*

12. Pour garantir une réponse efficace à la pire crise économique de notre temps, dans laquelle les travailleurs perdent leur emploi, leur maison et leur épargne, il est indispensable d'approfondir le niveau de dialogue social et de consultation à l'échelon international. Au cours de la dernière décennie, les réunions des ministres du Travail du G8 (et, en 2009, du G14) ont organisé des sessions de consultation des partenaires sociaux, dont les conclusions font l'objet d'un rapport soumis à la réunion ministérielle. À Washington, les partenaires sociaux doivent être conviés à prendre pleinement part à la réunion même des ministres de l'Emploi et du Travail des pays du G20.

13. Pour faire avancer ces questions cruciales, conformément aux décisions prises à Pittsburgh, les ministres doivent maintenant démarrer un processus préparatoire au sein duquel les contributions des partenaires sociaux au niveau national doivent trouver une place centrale. Les syndicats des pays du G20 et leurs organisations internationales sont disposés à prendre une part constructive et décisive à des consultations de fond avec les gouvernements et les organisations patronales. Au cours de la préparation de la réunion ministérielle, et au-delà de celle-ci, il convient de mettre en place un groupe de travail conjoint réunissant responsables gouvernementaux, organisations internationales et partenaires sociaux, qui tiennent compte de ce qui a été réalisé lors du Sommet pour l'emploi de mars 2009 et du Sommet social de Rome.

14. Les syndicats s'attendent à ce que cette première réunion des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 produise d'importants résultats et joue un rôle prépondérant dans la lutte contre la crise de l'emploi. Toutefois, ils savent également que la situation critique affrontée par les familles de travailleurs aux quatre coins du monde ne sera surmontée ni facilement ni rapidement. C'est pourquoi il est important que les ministres se réunissent à nouveau dans un délai raisonnable afin de poursuivre la lutte pour le travail décent pour tous et d'atteindre les objectifs établis par les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20.